



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	22

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 23 janvier 2024

Le quorum étant atteint, Pascale GIORDANO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - Jacqueline RISTICONI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - François-Marie LUCCHETTI.

Absents excusés : Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à François LEONELLI) - Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Frédéric RAO) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Pascale GIORDANO) - Claudia TORRE (a donné procuration à Marilyn MASSONI).

Absents : Jean-Pierre VALDRIGHI - Laetitia OLIVESI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - François GRISANTI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°12-29-01-24

Objet : Plan de financement – Travaux de réaménagement des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville – tranche 2 Travaux de climatisation de l'Hôtel de Ville.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le cadre du développement et de la modernisation de ses services administratifs, l'Hôtel de Ville doit être réaménager afin de permettre une meilleure répartition et accessibilité des services qui accueillent du public et un regroupement des services supports pour une meilleure efficacité.

De plus, le bâtiment de l'Hôtel de Ville, construit au début des années 90 ne présente plus les normes d'isolation et de performances énergétiques en vigueur à l'heure actuelle. Une amélioration énergétique du bâtiment et donc nécessaire à l'aune des nouveaux défis de consommations énergétiques des bâtiments publics et du développement durable. A cet effet, un audit énergétique du bâtiment a été confié à l'entreprise ALTERN'ECO, cet audit est financé en partie par l'Agence de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Corse.

La municipalité souhaite aujourd'hui lancer les travaux de réaménagement des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville qui s'étaleront sur trois phases :

- **Tranche 1** : travaux de réaménagement des locaux avec traitement et amélioration des menuiseries extérieures.
- **Tranche 2** : Travaux de climatisation de l'Hôtel de Ville (enlèvement de l'ancienne climatisation obsolète installée dans les années 90 et remplacement par un modèle de dernière génération performant et éco-responsable).

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20240207-12-29-01-24-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024

- **Tranche 3** : Travaux d'isolation par l'extérieur.

Concernant la **tranche 2**, la maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au bureau d'études techniques SMI. Le coût global du projet en phase DCE s'élève à 477.270,00 € hors taxes et se décompose de la manière suivante :

Postes	Dénomination	Montant hors taxes
TRAVAUX	9 lots	162.271,29 €
Aléas Travaux (5%)		8.113,56 €
Maîtrise d'Œuvre	APS-APD-PRO-DCE-ACT-VISA-DET-AOR+OPC	14.000,00 €
Contrôle Technique	L-S-SEI-HAND	1.560,00 €
CSPS	Niveau 2	1.800,00 €
TOTAL	COUT GLOBAL	187.744,85 €

Afin de réaliser ce projet, il convient d'approuver le plan de financement proposé :

- Dépense subventionnable hors taxes : 187.774,85 €
- Financement CDC (Dotation quinquennale) : 50 % soit 93.872,42 €
- Fonds de L'Etat : 30% soit 56.323,45 €
- Ressources propres de la Ville : 20 % soit 37.548,98 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

ARTICLE PREMIER : d'approuver la tranche 2 du projet de travaux de réaménagement des locaux de l'hôtel de Ville et des travaux de climatisation.

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement de l'opération comme suit :

Postes	Dénomination	Montant hors taxes
TRAVAUX	9 lots	162.271,29 €
Aléas Travaux (5%)		8.113,56 €
Maîtrise d'Œuvre	APS-APD-PRO-DCE-ACT-VISA-DET-AOR+OPC	14.000,00 €
Contrôle Technique	L-S-SEI-HAND	1.560,00 €
CSPS	Niveau 2	1.800,00 €
TOTAL	COUT GLOBAL	187.744,85 €

ARTICLE 3 : d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Charles GIABICONI

Accusé de réception en préfecture
 02B-212000376-20240207-12-29-01-24-DE
 Date de télétransmission : 07/02/2024
 Date de réception préfecture : 07/02/2024